

24 propositions pour mieux gérer les déchets

Avis du C2D dans le cadre de la concertation
sur la politique de gestion des déchets de La Cub

Programme de travail 2012

Composition du groupe de travail du C2D



José ALCORTA



Alyssa DAUD



Jean Baptiste CASENAVE



Jean Marc GANCILLE



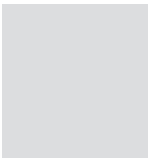
Thierry GUICHARD



Fanny JOLLIVET



Mickaël MILLAC



Dorothea MOREAU



Anne PONS METOIS



Francis POUGET



Jean Bernard SARRAMIA



Jasmine THOMAS

Préambule

Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) est une structure de démocratie participative mise en place par la Communauté urbaine de Bordeaux. Il est composé de 200 membres issus de la société civile : acteurs économiques, syndicaux, associatifs, représentants d'organismes publics, citoyens des communes, universitaires, habitants volontaires et tirés au sort. Il est présidé par une personnalité indépendante également issue de la société civile.

Le Conseil de développement formule des propositions à la demande de la Communauté urbaine de Bordeaux ou sur des questions de son choix. Il organise des débats. Il assure une mission de garant de la participation.

2023

S'agissant du présent document, le C2D a été saisi pour avis dans le cadre de la concertation sur la gestion des déchets initiée par La Cub.


A cette occasion, un groupe de travail formé de 12 membres du C2D s'est réuni entre janvier et février 2012. Il a rendu un avis déclinant 5 axes prioritaires et 24 propositions.

Le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de réduction de la production de déchets aux collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets.

Il est important de rappeler en préambule que l'objectif de réduction des déchets ménagers de 7% sur La Cub avant 2016 n'est qu'un premier pas que l'on devra chercher à dépasser.

Pour cela, la gestion des déchets doit s'appréhender de manière globale.

Plusieurs leviers peuvent être utilisés (juridique, économique, territorial, éducatif, informatif..) aux différentes étapes de la vie du produit ou de l'objet, depuis sa production jusqu'à son éventuel retraitement ou recyclage.



Compte tenu de la complexité de la question, le groupe de travail du C2D affirme une volonté d'agir en priorité dès l'amont, dans le champ de la prévention du déchet, selon l'adage, «le bon déchet est celui qu'on ne produit pas», en cherchant des leviers pour réduire le flux des déchets qui sont «confiés» à la collectivité pour traitement.

A défaut, les propositions visent à valoriser tout déchet qui pourrait l'être dans la quête d'alternatives à l'enfouissement ou à l'incinération.

Le groupe de travail fait ainsi le choix de développer 5 axes qui lui paraissent prioritaires :

- Réduire les déchets plastiques et les suremballages,
- Favoriser le réemploi des produits,
- Réduire les déchets organiques,
- mettre en place une tarification incitative équitable,
- choisir et soutenir des «projets pilotes».

Axe prioritaire 1

» Réduire les déchets plastiques et les suremballages

Les emballages cartons, verres, plastiques constituent une masse importante de nos déchets. Leur atteinte à l'environnement, notamment dans une région proche de l'océan est particulièrement préoccupante.

» Réduire les suremballages

Proposition 1 : Installer des bacs de collecte des emballages au sein des supermarchés

Objectif : permettre aux acheteurs de se débarrasser sur place des emballages des produits et inciter par là, les fournisseurs à réduire les emballages.



Proposition 2 : Encourager l'utilisation de contenants personnels réutilisables

Par ex : lait vendu en vrac et servi dans des bouteilles personnelles de l'acheteur, fruits servis dans des paniers.

Proposition 3 : Instaurer des consignes (pour le plastique, le verre, les canettes aluminium)

Proposition 4 : favoriser et soutenir les « éco manifestations »

Par ex : événements qui utilisent des produits recyclés (verres, papier etc), et qui incitent au tri.

» Diminuer la consommation de sacs plastiques

Proposition 5 : Encourager la substitution des sacs plastiques par des sacs papier recyclés

- Par des actions de sensibilisation chez les commerçants et les particuliers, donnant lieu à la signature de chartes,
- Par des incitations financières (diminution de taxes pour les commerçants distribuant des sacs papier),
- Par la suppression de sacs plastiques sur les marchés de plein air (emplacement refusé pour les commerçants contrevenant à la consigne ou attribution d'une surtaxe).

Il s'agit pour autant d'être réservé quant à l'utilisation de sacs réalisés à base d'amidon de maïs qui mobilisent des ressources alimentaires.



Proposition 6 : Organiser un ramassage des emballages bio auprès des commerçants et restaurateurs

Les emballages bio demandent un effort financier aux commerçants mais ils ne font pas l'objet d'un tri spécifique et ne sont pas actuellement recyclés.

Un ramassage de ces emballages à l'adresse des commerçants pourrait être organisé en partenariat avec des organismes du type «les petites Reines».

» Favoriser la consommation d'« eau du robinet »

Il s'agit en premier lieu de diminuer la consommation de bouteilles d'eau en plastique.

Proposition 7 : Informer sur la qualité de l'eau du robinet en région bordelaise

Il est intéressant de rappeler que cette eau, issue de nappes souterraines a plus de 20 000 ans.

Proposition 8 : Mettre en œuvre une campagne de communication valorisant les restaurateurs, éco responsables

Par ex : Créer un label « restaurant éco responsable » pour les établissements qui ne servent plus d'eau en bouteille et trient leurs déchets. Ce label « éco responsable » peut-être étendu aux autres commerçants et aux artisans.

2023

Axe prioritaire 2

► Favoriser le réemploi des objets

Parce qu'un objet dont on veut se séparer n'est pas nécessairement un objet à jeter, il est intéressant d'encourager son réemploi.

Proposition 9 : Informer et communiquer sur les centres et structures où l'on peut céder, vendre ou réutiliser des objets et matériels.

Par ex : bourses vêtements, récupération de matériels informatique, électroménager (du type de l'association «envie» de Pessac, secours populaire, Emmaus).

Proposition 10 : Développer l'implantation de « ressourceries »

Les ressourceries, sont des structures qui travaillent à la réduction des déchets dans une perspective de réutilisation, de réparation et de recyclage. Leur activité passe par divers modes d'action : sensibilisation /collecte/ réparation/détournement d'usage/création/vente.

Il est intéressant de multiplier leur nombre en favorisant leur implantation le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux et de développer leur notoriété en communiquer sur leurs actions.

Proposition 11 : encourager la pratique de la réparation des objets et favoriser la création de métiers associés

Proposition 12 : développer la dynamique commerçante à l'échelle du quartier

L'idée soutenue est que les commerces de proximité incitent moins à une surconsommation et au gaspillage.



2023


Axe prioritaire 3

► Réduire les déchets organiques

Agir sur la réduction des déchets organiques est essentiel car ils représentent à eux seuls 30% des déchets en poids.

Proposition 13 : Développer des programmes d'éducation ciblés et prenant appui sur des réseaux d'acteurs

Ces programmes, potentiellement ludiques peuvent prendre place dans les écoles, les collectivités, les entreprises, les associations invitant à lutter contre le gaspillage et favorisant le tri.



Ces campagnes d'information différenciées selon les publics et les catégories (structure sociale, âge, habitat isolé ou collectif..) cherchent à agir sur les différents environnements de vie, travail, loisirs, habitat.



Proposition 14 : Apprendre à réutiliser les restes

Il s'agit de ne pas jeter systématiquement les aliments qui paraissent périmés, apprendre à réutiliser les restes (des actions de sensibilisation, des ateliers de cuisine peuvent être mis en place au sein de structures collectives ou à destination des particuliers).



Proposition 15 : lancer une expérimentation de collecte sélective et de valorisation des déchets fermentescibles à l'échelle d'une rue ou d'un quartier

Axe prioritaire 4

► **Mettre en place une tarification incitative « équitable »**

Suite au Grenelle de l'environnement, le mode de financement du service de collecte et d'élimination des déchets devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans.

On peut penser que l'instauration d'une tarification incitative aura une incidence positive sur les comportements de l'utilisateur car ils vont influencer sur sa facture.

Néanmoins, il importe de souligner et d'essayer de corriger les pratiques déviantes et les inégalités qui pourraient naître de cette disposition : rejets sauvages ou illégaux, brûlots, utilisation de poubelles voisines, tarification ne tenant pas compte de la capacité contributive des usagers.



Proposition 16 : Individualiser la redevance en habitat collectif

Mettre en place des conteneurs à accès par badge ou carte magnétique afin de compter les accès seuls ou combinés avec le volume ou le poids.

Proposition 17 : assurer un accès équitable en fonction de la capacité contributive des bénéficiaires

Introduire des critères sociaux dans le calcul de la redevance incitative.

Proposition 18 : sanctionner les infractions

Brûler des déchets, déposer ses ordures dans la poubelle d'autrui sont des actes incivils qui doivent être sanctionnés. Une grille de redevances et une échelle de sanctions doivent être définies.

» Valoriser les déchets

Proposition 19 : Favoriser le compost

- Favoriser l'implantation dans les communes de bacs de compost collectifs pouvant être utilisés par les habitants ne disposant pas de jardin,
- Informer sur la technique du compost.

Proposition 20 : Développer l'énergie biogaz

Favoriser la création d'une usine de transformation. A l'image de Stockholm, qui transforme 20 % de ses déchets organiques en biogaz afin d'alimenter en carburant, les bus, les taxis, les camions de collecte des déchets de la ville.

» Améliorer la collecte des déchets verts

Proposition 21 : multiplier les centres de collecte des déchets verts afin d'offrir une plus grande proximité aux habitants pour trier ces déchets qui finissent parfois dans les poubelles ménagères

Proposition 22 : Organiser une collecte des déchets verts dans le cadre des marchés communaux

La gestion des marchés, se faisant à l'échelle communale, il est intéressant de rechercher une ville volontaire pour expérimenter un système de collecte des déchets verts et faire un travail d'information pédagogique sur des questions intéressant le développement durable (circuits courts, lutte contre le gaspillage...).

Proposition 23 : Encourager le broyage

Broyer les déchets verts permet à la fois de faire du compost et des économies d'eau. Les copeaux réalisés peuvent être déposés dans le bac à compost et/ou sur les massifs, diminuant (voire supprimant) les arrosages.

Il est intéressant d'étudier la possibilité d'organiser le prêt de broyeurs ou leur location pour un coût modeste.



2023

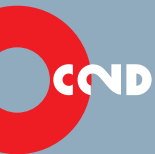
Axe prioritaire 5

» Déterminer des projets pilotes

Devant la pluralité des axes et des leviers à mettre en œuvre, il est intéressant de déterminer des projets pilotes portés par des collectivités, des établissements scolaires, la grande distribution qui permettraient de travailler en synergie avec plusieurs directions de La Cub intéressées par le sujet : économie, urbanisme, juridique, finances, planification...

Proposition 24 : sélectionner plusieurs projets pilotes développant les axes identifiés en faveur d'une réduction des déchets

Ces projets pourraient être choisis au sein de structures familiales, de la grande distribution, d'entreprises, d'établissements scolaires, de collectivités publiques. Les projets pilotes sélectionnés pourraient faire l'objet d'aides publiques pour leur mise en œuvre.



Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) a été saisi pour avis dans le cadre de la concertation sur la gestion des déchets initiée par La Cub.

De la collecte d'emballages au sein des supermarchés au soutien à des projets pilotes en passant par le développement de l'énergie «biogaz», son avis décline 24 propositions et 5 axes prioritaires pour une meilleure gestion des déchets sur La Cub.

Conseil^{C2D}
de Développement Durable *
de l'agglomération bordelaise

C2D - Conseil de développement durable
de l'agglomération bordelaise
La Cub esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
05 56 93 65 11 - c2d@cu-bordeaux.fr
www.c2d.lacub.fr & sur facebook

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr



CND un espace de démocratie participative

